

Secrétariat général

Numéro 125-2024

Réf. : FS/SD

Paris, le 15 juillet 2024

L'INDÉPENDANCE NOUS RASSEMBLE !

Chères et chers camarades,

A l'issue du second tour des élections législatives qui s'est tenu le 7 juillet dernier, la nouvelle composition de l'Assemblée nationale est désormais connue. Aucune majorité absolue ne s'est dégagée et à ce jour, le Premier ministre n'a pas été nommé, le gouvernement actuel continuant de « gérer les affaires courantes ».

Dans ce contexte politique incertain, la confédération, conformément à la déclaration de la commission exécutive, réunie le 11 juillet, continue de rappeler sa ligne de conduite et ses revendications.

Comme elle l'a toujours fait depuis sa création en 1948, et conformément à ses statuts, FO ne s'est pas immiscée dans les débats et n'a donné aucune consigne de vote à l'occasion des élections législatives.

Pour mémoire, nous vous adressons le manifeste pour l'indépendance syndicale, que la confédération a publié à la veille des élections législatives de 1978. Ce manifeste commençait par ces mots « *Fidèle à ses statuts et à l'esprit de la Charte d'Amiens, la C.G.T. FORCE OUVRIERE n'entend donner aucune consigne de vote, laissant à chaque travailleur, en tant que citoyen, la pleine liberté du choix de ses élus politiques. Le mouvement syndical authentique ne saurait, sous peine de perdre son indépendance, s'engager dans l'action politique des partis, que ce soit sur le plan électoral ou sur le plan d'un programme de gouvernement.* »

Parce qu'elle considère que le rôle d'une organisation syndicale n'est pas de désigner ou peser sur le choix d'un Premier ministre ou la couleur politique d'un gouvernement, la confédération n'appellera ni à se rassembler ni à manifester le jeudi 18 juillet, à l'ouverture de la nouvelle législature, et continuera à porter ses revendications.

Amitiés syndicales,

Frédéric SOUILLOT

Secrétaire général

Annexe : Manifeste FO pour l'indépendance syndicale – 7 février 1978

à des domaines tels que l'assurance-chômage, la pré-retraite, les retraites complémentaires, etc.

La C.G.T. F.O. refuse tout système conduisant à une politique des revenus qui, inévitablement, compromettrait les libertés revendicatives en instituant une « police des salaires ».

La C.G.T. F.O. est fermement résolue à défendre les intérêts des salariés par tous les moyens : les négociations, les pressions et la grève, arme ultime des travailleurs.

La C.G.T. F.O. rappelle que là où n'existe ni liberté de négociation ni droit de grève il n'y a que dictature.

FO pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

C'est dans le cadre de cette action que la C.G.T. F.O. poursuivra sans relâche son action pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés, notamment :

- par une augmentation constante des salaires et traitements, en priorité pour les basses catégories ;
- par une lutte contre le chômage grâce à une judicieuse expansion économique et un aménagement du territoire ;
- par de meilleures conditions de travail et la prévention des accidents du travail ;
- par une amélioration des retraites (montant et abaissement de l'âge) ;
- par la lutte contre la spéculation et par la défense des consommateurs ;
- par une diminution de la durée de travail annuelle (5^e semaine de congés payés) et hebdomadaire — plus spécialement pour les travaux pénibles ;
- par une réforme de la fiscalité ;

- par une véritable égalité des salaires entre femmes et hommes ;
- par le développement de la protection sociale (maladie, assurance-chômage, etc.) ;
- par la défense des droits de la famille ;
- par un enseignement adapté aux réalités de la vie, respectant la conscience de chaque élève dans l'esprit d'une laïcité véritable ;
- par le droit pour chacun à la formation continue et à l'éducation permanente ;
- par une amélioration de la qualité de la vie en conciliant le respect de l'environnement et la nécessité de la croissance ;
- par l'instauration de pouvoirs compensateurs et régulateurs à l'égard des sociétés multinationales (par exemple l'entente entre nations, en particulier dans le cadre de la Communauté Européenne, l'élargissement de la compétence territoriale des conventions collectives).

FO pour l'Europe unie et pour la Paix

Mais, quelle que soit la volonté des élus de la Nation, quels que soient leurs programmes et leurs promesses, la C.G.T. F.O. a bien conscience que la plupart des graves problèmes découlant de la crise économique actuelle qui frappe le monde entier ne pourront trouver leur véritable solution que dans le concert des Nations.

Il y a incontestablement interdépendance des problèmes économiques et monétaires. Plus que jamais, cela suppose des solutions de caractère international.

Sur ce plan, l'Union européenne représente un vaste espoir pour les générations présentes et pour demain.

Après avoir efficacement fait disparaître les antagonismes militaires séculaires entre les pays de l'Europe occidentale, la Communauté Européenne doit s'élargir dans le cadre des Etats-Unis d'Europe dont chacun, pris séparément, est impuissant mais qui, ensemble, peuvent préserver leur identité, leur civilisation, leur indépendance et, par là, la Liberté et la Paix.

FO en appelle à la jeunesse

Pour réaliser cette tâche exaltante où le syndicalisme libre et indépendant trouve naturellement toute sa place, la C.G.T.F.O. en appelle à tous les travailleurs, aux femmes, aux hommes épris de liberté, de justice et de paix. Mais aux jeunes aussi : ils pourront ainsi mettre leur enthousiasme et leur foi au service du syndicalisme authentique,

Pour la défense DU PROGRÈS SOCIAL, DE LA LIBERTÉ ET DE LA PAIX

(Février 1978)

La C.G.T. FORCE OUVRIÈRE

Présentation du livre
C.G.T. F.O.

Supplément au Numéro 20 de Février 1978 de « Force Ouvrière ».
198, avenue du Maine - 75014 Paris